



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

Mme Nassera HAMZA à Mme Muriel RICHARD, Mme Béatrice DE LAVALETTE à Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à Mme Frédérique LAINE, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoints -

M. Amirouche LAIDI

- Conseillers municipaux -

Mme Julie TESTUD

Secrétaire :

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-068 Election d'un adjoint au Maire

- Conseil Municipal du 22 juin 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1, L.2121-29, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 fixant à 16 le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant le non-maintien dans ses fonctions d'adjointe au Maire, de Madame Béatrice de LAVALETTE,

Considérant la nécessité d'élire un nouvel adjoint au Maire,

Considérant la candidature unique de Madame Cécile GUILLOU,

Considérant que le vote s'est tenu au scrutin secret, 38 suffrages exprimés, 31 voix POUR Madame Cécile GUILLOU, 2 bulletins Blancs, 5 bulletins nuls, 3 ne prend pas part au vote : Madame Olfa COUSSEAU, Messieurs Yohann CORVIS et Abraham ABITBOL,

Sur rapport du Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après le résultat du vote :**

Nombre de pour : 31

Nombre de bulletins nuls : 5

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de ne prend pas part au vote : 3

Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL

Nombre de pouvoirs : 6

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1^{er}. d'élire Madame Cécile GUILLOU en tant que 16^{ème} Adjointe au Maire,

Article 2. que le nouvel Adjoint prendra la dernière place du tableau des adjoints,

Article 3. de prendre acte du nouveau tableau du Conseil Municipal (cf. tableau ci-après annexé).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2023 et publié/affiché le 5 juillet 2023 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

Bruno MAGGUILLI

Signature numérique de Bruno MAGGUILLI
Date : 2023.07.05 08:06:13 +02'00'

Le 28 juin 2023



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20230622-Delib2023-068-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2023